

InfoCOUPE

7 septembre 2022

Forêt domaniale de Montmorency

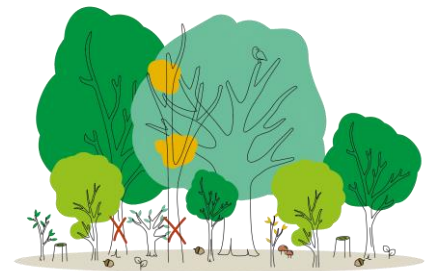
Touchée par la chalarose du frêne, entre autre, la forêt domaniale de Montmorency est classée en crise sanitaire par le ministère de l'Agriculture depuis 2018. Depuis l'ONF a stoppé son plan de gestion courant (aménagement forestier) pour mobiliser l'ensemble de ses actions en faveur de la reconstitution de la forêt. Cette reconstitution a débuté en 2018 et durera au moins six ans. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité complétée par une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 228 située sur le territoire de Domont et Piscop.

Une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Complétée par une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	228
Surfaces	5,2 ha
Type de peuplements	Frêne, peuplier et feuillus divers
Date de début des travaux	15 septembre
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Des coupes nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et renouveler la forêt

La chalarose est arrivée il y a moins de 10 ans en provenance d'Europe de l'est. C'est une maladie véhiculée par un champignon de quelques millimètre qui pénètre par les feuilles et provoque leur flétrissement, ce qui fragilise l'arbre. Touchant principalement le frêne, elle entraîne un dépérissement rapide des arbres avec des risques de chute de branches et de rupture. Il n'existe aucun traitement contre cette maladie.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'ONF en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux. Un forestier contrôlera régulièrement la mise en œuvre de ce chantier.

Après cette coupe ?

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les chemins sur la parcelle 228. La forêt va se régénérer naturellement ; **sur ces zones il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

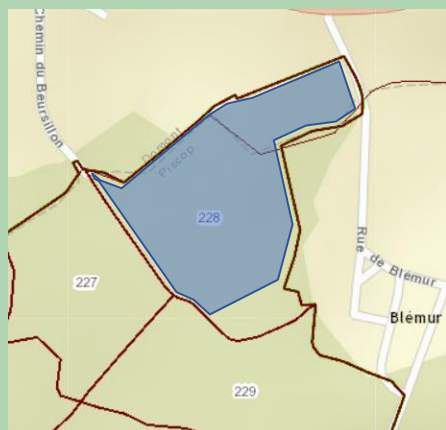
Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (bardage extérieur pour les bâtiments) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes > En Ile-de-France, le bois énergie est valorisé à – de 45 km en moyenne de la forêt où il est prélevé.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Plan de la coupe sur la parcelle 228



 Coupe de sécurité +
Coupe en futaie irrégulière

La forêt domaniale de Montmorency

Longue de 6 km du Nord-Ouest au Sud-Est, la forêt domaniale de Montmorency est une vaste châtaigneraie située seulement à 20 km au nord de la capitale. Acquisée par l'Etat en 1933, 1958 et 1972, cette forêt périurbaine est un véritable atout pour le territoire : plus grande forêt du Val-d'Oise, elle accueille près de 5 millions de visiteurs par an.



La maladie de l'encre, un fléau qui se développe en lien avec le changement climatique :

Présente depuis des siècles dans le sol, la maladie de l'encre est due à un pathogène microscopique appelé Phytophthora qui se propage grâce à l'eau présente dans les sols et provoque des nécroses aux racines. Cette maladie a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIXe et la première moitié du XXe siècle. Puis elle est restée "silencieuse" pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique. On constate un développement de cette maladie en Ile-de-France ces dernières années, en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Cette maladie concerne toutes les châtaigneraies du nord-ouest de la France. Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
Ag.versailles@onf.fr